

Conduite à tenir en cas de test positif au sein d'un établissement médico-social

14/01/2022

Dans l'attente de nouvelles directives spécifiques au secteur du médico-social, vous trouverez ci-dessous les préconisations en vigueur.

1) J'ai une personne positive au sein de ma structure :

- ✓ La personne positive a un **schéma vaccinal complet**¹ :
 - Un isolement strict d'une durée minimale de **7 jours** est préconisé : à compter de la date des premiers symptômes si la personne est symptomatique ou à compter de la date du prélèvement si la personne est asymptomatique.
 - A J5, en l'absence de symptômes depuis 48h, une levée de l'isolement est possible après réalisation d'un test antigénique ou RT-PCR négatif

- ✓ La personne positive **n'a pas un schéma vaccinal complet** :
 - Un **isolement strict** d'une durée minimale de **10 jours** est préconisé : à compter de la date des premiers symptômes si la personne est symptomatique ou à compter de la date du prélèvement si la personne est asymptomatique.
 - A J7, en l'absence de symptômes depuis 48h, une levée de l'isolement est possible après réalisation d'un test antigénique ou RT-PCR négatif.

Schéma vaccinal complet¹ : au sens du pass vaccinal c'est à dire,
Pour les ≥65 ans, avoir reçu le rappel si la 2^e dose date de plus de 7 mois,
Pour les 18 à 64 ans, avoir reçu 2 doses, et à partir du 15 janvier avoir reçu le rappel si la 2^e dose date de plus de 7 mois,
A partir du 15 février avoir reçu le rappel si la 2^e dose date de plus de 4 mois.
Pour les 12 ans et 2 mois à 17 ans, avoir reçu 2 doses (pas éligibles au rappel)

2) J'évalue la période de contagiosité du cas positif :

- Si la personne est symptomatique : La période pendant laquelle le cas positif est contagieux est de **48 heures avant le début des symptômes** jusqu'à son isolement.
- Si la personne est asymptomatique : La période de contagiosité à prendre en compte est de **7 jours avant la date de prélèvement** jusqu'à l'isolement.

3) J'identifie les personnes contacts à risques :

- ✓ Est retenue contact à risque d'un cas confirmé, toute personne qui pendant la période de contagiosité du cas a :
 - partagé le même lieu de vie que le cas confirmé
 - eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée
NB : les personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes contacts à risque ;
 - Prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins identifiés comme à risque (ex : humidification du masque chirurgical lors des accompagnements à la douche)

- partagé un espace confiné pendant 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h, ou est resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

✓ Ces critères ne sont toutefois applicables qu'en l'absence de mesure de protection efficace pendant toute la durée du contact :

- Masque chirurgical, FFP2 ou masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR (catégorie 1) porté par le cas OU la personne contact ;
- Hygiaphone® ou vitre ;

NB : sont considérés comme non efficaces :

- ✓ Les masques grand public de catégorie 2 et les masques en tissu artisanaux
- ✓ Les plaques de plexiglas posées sur un comptoir, les rideaux en plastique transparent séparant clients et commerçants.
- ✓ Le port d'un masque non renouvelé
- ✓ Le port d'un masque humide
- ✓ Le port d'un masque mal ajusté au visage

Au moindre doute, je retiens la personne comme contact à risque (évaluation large du niveau de risque).

4) Préconisations d'isolement pour les contacts à risque :

Pour les professionnels (mêmes préconisations qu'en population générale)

Le contact à risque a un **schéma vaccinal complet** :

- Pas d'isolement,
- Respect strict des gestes barrière (port du masque, limitation des contacts en particulier avec les personnes à risque de forme grave, télétravail si applicable).
- Test immédiat par test antigénique ou RT-PCR,
- Surveillance par autotest à J2 et J4 après la date du dernier contact (même si cas index issu du foyer)

Le contact à risque n'a **pas de schéma vaccinal complet (au sens du pass vaccinal, définition ci-dessus) c'est à dire 2^e dose qui date de plus de 7 mois à partir du 15 janvier** :

- Isolement d'une durée de 7 jours
- Réalisation d'un test à la fin de l'isolement par RT-PCR ou test antigénique

A noter qu'à partir du 30 janvier le rappel entre dans l'obligation vaccinale, les professionnels dont la 2^e dose date de plus de 7 mois ne pourront pas être maintenus en poste sans le rappel.

Pour les résidents en hébergement (préconisations du 20/12¹)

Dans l'impossibilité de réaliser le test, le résident devra être isolé pendant 7 jours. Il faudra également veiller à l'apparition de symptômes.

Le contact à risque a un **schéma vaccinal complet**

- Tag ou RT-PCR à J0 et J7 du dernier contact à risque
- Isolement des contacts à risque jusqu'au résultat J0, levée après la réalisation du J0 négatif (sous réserve de la possibilité de respecter les gestes barrière (port du masque, distanciation sociale))
- Isolement du résident si les gestes barrière ne peuvent pas être respectés (jusqu'au résultat du test à J7 du dernier contact à risque)
- Les personnes contacts à risque doivent également manger seules ou à une distance d'au moins 2 mètres dans une pièce aérée.
- Les visites des familles sont maintenues sous réserve du respect des gestes barrière par le résident et sa famille.

¹ Etablissements et services accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap -Mesures de protection dans les établissements et services – 20/12/2021

Le contact à risque n'a **pas de schéma vaccinal complet** :

- Test immédiat et 7 jours après leur dernier contact à risque avec le cas positif.
- Isolement strict en chambre jusqu'à l'obtention du résultat du test à J7
- Si le test J7 est négatif, l'isolement strict peut être levé. Si le test est positif, l'isolement sera poursuivi selon les modalités d'un cas confirmé.
- Les visites des familles sont suspendues sauf situation particulière soumise à avis médical.
- Si des symptômes apparaissent, un test RT-PCR ou Tag doit être réalisé immédiatement.

Pour les usagers travailleurs ESAT

Le contact à risque a un **schéma vaccinal complet** :

- Pas d'isolement,
- Respect strict des gestes barrière (port du masque, limitation des contacts en particulier avec les personnes à risque de forme grave, télétravail si applicable).
- Test immédiat par test antigénique ou RT-PCR, peut être maintenu en poste le temps de la réalisation du test J0 **si le gestes barrières sont strictement respectés**
- Surveillance par autotest à J2 et J4 après la date du dernier contact

Le contact à risque n'a **pas de schéma vaccinal complet** :

- Isolement d'une durée de 7 jours
- Réalisation d'un test à la fin de l'isolement par RT-PCR ou test antigénique